

DESCRIPTION DES VEHICULES MBK TYPE 881

0. GENERALITES

- 0.1 Constructeur : MBK
Z.I. de Rouvroy - 02100 SAINT QUENTIN
- 0.2 Marque : MBK
- 0.3 Genre : Cyclomoteur
- 0.4 Type : 881 - Versions : U - P
- 0.5 Puissance administrative : néant

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2
- 1.1.1 Emplacement de la roue motrice : AR
- 1.1.2 Emplacement de la roue directrice : AV
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : AV : 2 1/4 - 18 ou 2 1/2 - 17
AR : 2 1/4 - 18
- 1.3 Constitution du cadre ou de la coque :
Coque en tôle emboutie formant réservoir à sa partie supérieure AV
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur :
A la partie inférieure du cadre, incliné vers l'avant

2. POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

- 2.1 Poids total autorisé en charge : U : 205 ; P : 180
- 2.2 Possibilité d'attelage d'un side-car : non
- 2.3
- 2.4 Charge maximale admissible
- 2.4.1 Sur l'essieu 1 : U : 165 ; P : 140
- 2.4.2 Sur l'essieu 2 : U : 140 ; P : 140
- 2.5
- 2.6
- 2.7 Empattement : 1,183
- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :
- 2.8.0 Total : U : 60 ; P : 55
- 2.8.1 Sur l'essieu 1 : U : 29,5 ; P : 27
- 2.8.2 Sur l'essieu 2 : U : 30,5 ; P : 28
- 2.9 Porte-à-faux avant : 0,289
- 2.10 Porte-à-faux arrière : 0,318
- 2.11 Longueur hors-tout : 1,797
- 2.12 Largeur hors-tout : 0,680

3. MOTEUR

- 3.1 Dénomination :
- 3.1.1 Marque : MBK
- 3.2 Description générale :
- 3.2.1 Type : à combustion interne à piston en mouvement alternatif et vilebrequin
- 3.2.2 Cycle : à explosion
- 3.2.3 Nombre de temps : 2
- 3.3 Nombre de cylindre : 1
- 3.4 Dimensions
- 3.4.1 Alésage (mm) : 39
- 3.4.2 Course (mm) : 41,8
- 3.4.3 Cylindrée (cm³) : 49,9
- 3.5 Rapport volumétrique de compression : 9 à 1
- 3.6 Puissance maximale (KW ISO) : 1,36
- 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 4700
- 3.8 Couple maximal (mdAN ISO) : 0,327
- 3.9 Régime couple maximal (tr/min) : 3000
- 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 5100
- 3.11 Carburant utilisé : essence
- 3.12 Réservoir de carburant : 5 L faisant partie du cadre
- 3.13 Mode d'alimentation du moteur : 1 carburateur à 1 corps
- 3.14 Type de filtre à air : sec
- 3.15 Allumage :
en variante : Par bougie, bobine d'induction et condensateur commandés par un rupteur.

Par bougie, bobine d'induction commandée par un dispositif magnétique sans contact assisté électroniquement.

- 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 12
- 3.17 Dispositif d'antiparasitage : oui
- 3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'air naturelle
- 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1
- 3.19.1 Description :
Silencieux d'échappement du type tromblon, d'un diamètre intérieur croissant progressivement de 24 à 70 mm, se terminant par une partie sensiblement cylindrique de 70 mm de diamètre intérieur. Sa longueur développée est d'environ 40 cm.
- 3.19.2 Référence : **TPSI.8312**
- 3.20 Niveau sonore au point fixe
- 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : 87
- 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 3525
- 3.20.3 Schéma de la position du microphone :



4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesses : Transmission automatique à variation continue
- 4.2 Type d'embrayage : centrifuge automatique
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par chaîne
- 4.4 Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques (mm) : 1740
- 4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min :

Combinaison des vitesses	Rapport primaire	x	Rapport final	=	Démult. totale	Pneu	Vitesse à 1000 t/mn en km/h
PV	207,5 / 44,6		54/11		22,84	2 1/4 - 18	4,57
			48/10		22,33		4,65
GV	207,5 / 79		54/11		12,90	2 1/4 - 18	8,09
			48/10		12,60		8,24

- 4.5 Vitesse maximale (km/h) : 42
- 4.6 Indicateur de vitesse : en variante
- 4.7 Compteur kilométrique : en variante

5. SUSPENSION

- 5.1 Avant : Fourche télescopique
- 5.2 Arrière : Amortisseurs télescopiques

6. DIRECTION

- 6.1 Type de direction : directe sur fourche télescopique

7. FREINAGE

- 7.1 Frein de service : AV et AR
- 7.1.1 Commande du frein de service : par leviers
- 7.2 Répartiteur de freinage : sans

- 7.3. Frein de secours : indépendance frein AV et AR
- 7.4. Frein de stationnement : sans
- 7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1. Frein de service : par levier câble et came
- 7.6. Assistance du frein de service : sans
- 7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie : sans
- 7.8. Types de freins :
- 7.8.1. Frein de service
- 7.8.1.1. Sur l'essieu 1 : à tambour avec segments intérieurs
- 7.8.1.2. Sur l'essieu 2 : à tambour avec segments intérieurs

8. CARROSSERIE

- 8.1. Carrosserie : solo
- 8.2. Carénage : sans
- 8.3. Nombre de place assise : 1

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1. Feux de route : sans
- 9.2. Feux de croisement : 1
- 9.3. Feux de position avant : sans
- 9.4. Feux rouge arrière : 1
- 9.5. Indicateurs de changement de direction
- 9.5.1. Avant : 2 en variante
- 9.5.2. Arrière : 2 en variante
- 9.6. Feu stop : 1 en option
- 9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : sans
- 9.8. Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1. Arrière : 1
- 9.8.2. Latéral : 4 (2 de chaque côté)
- 9.9. Feux de détresse : sans

10. DIVERS

- 10.1. Accessoires :
- 10.1.3. Rétroviseur : 1
- 10.1.4. Avertisseur sonore : 1
- 10.1.5. Dispositif antivol : 1 verrouillant la roue AR en variante
- 10.2. Marques d'identité :
- 10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : sur le tube de direction
- 10.2.2.
- 10.2.3. Structure du numéro d'identification : 8 caractères numériques
- 10.2.4. Le numéro d'identification commence à : 08808011
- 10.2.5. Identification du moteur :
 - 49.9 sur carter moteur côté droit
 - Numéro moteur frappé sur une plaque métallique rivetée sur la culasse côté droit

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur M.B.K., le 8 Novembre 1984 que les véhicules numéros 08800000 à moteur numéro 4746364 et 08800001 à moteur numéro 4746365 ci-dessus décrits et présentés comme prototypes des véhicules de marque M.B.K. type 881, version P et U satisfont aux dispositions des articles R 69 à R 73, R 76, R 188 et R 194 à R 199 du Code de la Route et des arrêtés pris en application

La numérotation dans la série du type commence à 08800000.

Fait à SAINT QUENTIN
Le 16 Novembre 1984
LE TECHNICIEN DES T.P.E. (Mines)
P. SAINT-SOLIEUX

VU et APPROUVE
ENREGISTRE SOUS LE NUMERO 84/303
AMIENS, le 26 Novembre 1984
LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'INDUSTRIE
8 DE LA RECHERCHE DE PICARDIE
F. HURE

MISE A JOUR

La notice ci-dessus qui précède le procès-verbal de réception a été mise à jour conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.

La notice modifiée s'applique à partir du véhicule portant le numéro 08808011

Fait à SAINT QUENTIN
Le 10 Mars 1987
LE CHEF DE SECTION DES T.P.E. (Mines)
P. SAINT-SOLIEUX

VU et APPROUVE
et ENREGISTRE SOUS LE NUMERO DNTR/87.8
Fait à AMIENS, le 26 Mars 1987
P/LE DIRECTEUR et par DELEGATION,
L'INGENIEUR DIVISIONNAIRE DES TPE (Mines)
M. LEWANDOWSKI

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussigné MBK Industrie, constructeur, Z.I. de ROUVROY, 02100 SAINT QUENTIN, certifions que

- a) le véhicule
 - 1.) Genre : CYCLOMOTEUR
 - 2.) Marque : MBK
 - 3.) Type : 881 Version
 - 4.) Numéro d'ordre dans la série ou numéro d'identification
 - 5.) Carrosserie : SOLO
 - 6.) Source d'énergie : ES
 - 7.) Puissance administrative : néant
 - 8.) Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
 - 9.)
 - 10.) Poids total autorisé en charge kg
 - 11.) Poids à vide en ordre de marche du véhicule de base kg
 - 12.) Poids total roulant autorisé kg
 - 13.) Charge utile du véhicule de base kg
 - 14.) Niveau sonore de référence : 87 dB (A)
 - 15.) Régime de rotation du moteur lui correspondant : 3525 trs/min
- est entièrement conforme au type et à la version décrits plus haut.

- b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :
 - pour être livré à :
 - (nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du concessionnaire)

Fait à

L'authenticité de ce certificat n'est
garantie que s'il porte sur la signature
le cochet du
modèle ci-
contre.



Nota : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 54 à R. 62 et R. 69 à R. 81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines